

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 078-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.303

Déposée le: 17.03.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Zuber (Moutier, PSA) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Services psychiatriques : autonomisation synonyme de démantèlement ?

« Le Grand Conseil a décidé l'autonomisation et c'est un fait qu'il est illusoire de vouloir changer. Il importe aujourd'hui de regarder vers l'avenir et de chercher une solution régionale à long terme. Si le bassin de population et de patientèle est important pour les soins somatiques, il l'est encore plus pour la psychiatrie, notamment pour une discipline dans laquelle le respect de la langue est décisif. Or, les spécialistes du terrain prétendent qu'une SA déployant ses activités sur le Jura bernois ou la Berne francophone uniquement ne sera pas viable. La situation n'est pas rose non plus du côté jurassien. Si on n'entreprend rien sur le plan interjurassien, on va droit à la catastrophe et les soins psychiatriques seront prodigués à Bienne et à Neuchâtel ». C'est le constat que j'ai partagé avec la Députation et en présence du directeur de la SAP lors de la séance du 1^{er} septembre 2015.

Comment le dossier a-t-il évolué depuis lors ? Dans les faits, les responsables de la mise en œuvre de l'autonomisation confinent leurs réflexions au niveau strictement cantonal et ne prennent aucun compte des spécificités de la région francophone. Ils font même totalement abstraction du postulat 146-2014 « Pour une institution psychiatrique commune au canton du

Jura et à la partie francophone du canton de Berne », accepté pourtant par le Grand Conseil, qui demandait que toutes les mesures utiles soient prises en vue de la création d'une institution psychiatrique commune au canton du Jura et à la partie francophone du canton de Berne.

Le processus d'autonomisation s'apparente à une fuite en avant qui conduit au démantèlement des soins psychiatriques dans le Jura bernois et à leur transfert vers Bienne. Il semblerait que les dernières décisions prises ne servent ni les intérêts des patients, ni ceux de la région francophone et encore moins la qualité des soins.

Face aux nouvelles alarmantes qui nous sont parvenues, je prie le Conseil-exécutif de répondre sans délai aux questions suivantes :

1. Est-il exact que le Centre psychiatrique de Tavannes sera fermé le 22 avril 2016 ?
2. Dans l'affirmative, pour quelles raisons ?
3. Combien de postes de travail (en personnes et en EPT) seront-ils transférés à Bienne ?
4. Combien de patients seront-ils concernés par ce transfert ?
5. Les patients, le personnel, les partenaires des réseaux touchés ont-ils été informés ?
6. Les patients seront-ils capables de se déplacer pour se faire soigner à Bienne ?
7. Y a-t-il la moindre chance que les postes déplacés aujourd'hui à Bienne retournent un jour dans le Jura bernois ?
8. Les mesures prises n'hypothèquent-elles pas irrémédiablement la création d'une structure psychiatrique interjurassienne ?
9. Ces mesures se traduiront-elles par de nouveaux licenciements et par de nouvelles démissions ?

Motivation de l'urgence :

Vu les délais évoqués dans l'interpellation, celle-ci requiert évidemment un traitement urgent.